

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 28 Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de MEXIMIEUX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc RAMEL, le Maire.

Etaient présents : M. RAMEL, Mme LAROCHE, M. PELLETIER, Mme GIROUD, Mme SEMET, Mme CLUZEL, adjoints et Mme POTIER, Mme DUMONT, Mme SCHNEIDER, M. MOSNERON-DUPIN, Mme PONCEBLANC, Mme CHARVIEUX, M. SARCEY, Mme ABEILLON, Mme CORRE, M.EL MAROUDI, Mme SIOUR, M. HABI, Mme PLANCHE, M. DEBARD

Etaient excusés : M. TOSEL (proc. à M. PELLETIER), M. ROUSSEL (proc. à Mme SEMET), M. BRAHIM(proc. à Mme POTIER), M. SOURDEVAL (proc. à Mme PONCEBLANC), M. MOULFI (proc. à Mme LAROCHE) Mme VEYSSET (proc. à M. le Maire), Mme BURTIN (proc. à Mme ABEILLON), M. ROMESTANT (proc. à M. MOSNERON-DUPIN)

en exercice : 29
présents : 20

Secrétaire de séance : Mme ABEILLON

N° 2025-05	URBANISME : Délibération définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation publique préalable dans le cadre de la procédure de classement du parc du Château dans le domaine public communal	28/01/2025
------------	---	------------

M. le Maire rappelle à l'assemblée, la volonté de la municipalité de créer un parc de verdure en centre-ville. Ceci a conduit la collectivité, suite à accord de son conseil municipal, à se porter acquéreur, par le biais de EPFL de l'Ain, en juillet 2012, du parc, des ruines et de l'ancienne discothèque du Château. Suite à un portage financier sur 8 ans, la ville est devenue propriétaire de 12 parcelles représentant une surface de 5 hectares, le 20 avril 2021.

Des travaux de nettoyage, de sécurisation et de rénovation des murs d'enceinte, des ruines ainsi que de la salle de réception ont été réalisés. Le parc a fait l'objet de nombreux travaux de broyage de taillis, d'élagage et d'abattage et des vignes ont été plantées. Des cheminements, un itinéraire de randonnée et des parcours d'orientation ont été créés afin de rendre ce poumon de verdure et son point de vue accessible à tous.

Afin de consolider les actions déjà entreprises et ancrer la volonté municipale, une étude foncière a été réalisée par le cabinet de Géomètre Patrick PLANTIER de LA BOISSE. Ce dossier vise à proposer une délimitation des propriétés communales potentiellement classables en Domaine Public (DP). Pour des raisons de sécurité, les abords des constructions seraient conservés en domaine privé communal. Un plan de bornage a été réalisé.

La commune souhaite investir le plus grand nombre de ses habitants dans cette démarche de préservation d'un de ses espaces verts situés en plein cœur de la ville et indispensables à la qualité de vie des Meximiards.

En janvier 2024 il avait été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de recours à la procédure de transfert d'office des certaines surfaces de terrain, aux abords du château, lieudit « Le Château », en domaine public, par l'ouverture d'une enquête publique.

Cette procédure lourde n'étant pas nécessaire et ne présentant pas d'intérêt pratique, la municipalité souhaite finalement avoir recours à une concertation publique ayant pour but d'engager le dialogue avec le public et de permettre l'expression de suggestions au conseil municipal, conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Il appartient à l'organe délibérant de préciser les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

1. Objectifs de la concertation

**COMMUNE DE
MEXIMIEUX
(AIN)**

La concertation publique préalable a pour objectifs :

- D'informer le public sur le projet de classement du parc du Château dans le domaine public de la commune ;
- De recueillir les avis et observations des acteurs et des habitants du territoire concerné.

2. Modalités de la concertation

La concertation préalable aura lieu du 24/02/2025 au 04/04/2025.

Pendant toute la durée de la concertation susmentionnée :

- Mise à disposition du dossier projet et d'un registre au service urbanisme de la mairie pendant les horaires d'ouverture du service soit les lundi et jeudi de 13h30 à 17h et les mardi et vendredi de 09h à 12h, afin que chaque habitant puisse faire des observations ;
- Possibilité d'écrire au maire par courrier à Service urbanisme, Mairie de Meximieux, 3 rue du Ban Thévenin 01800 MEXIMIEUX ou courriel à serviceurbanisme@mairie-meximieux.net
- Diffusion du dossier projet, 7 jours/7 et 24h/24 sur le site internet de la ville rubrique PLU et projets : <https://ville-meximieux.fr/plu-et-projets/> ;
- Diffusion d'informations dans la presse, sur le panneau lumineux, les tableaux d'affichage légal et le facebook de la ville ;

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation en cas de nécessité.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de la concertation par délibération du conseil municipal.

Ce bilan sera rendu public et mis en ligne sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://ville-meximieux.fr/plu-et-projets/>.

Ce bilan sera également mis à disposition du public au service urbanisme de la mairie de Meximieux pendant les horaires d'ouverture du service soit les lundi et jeudi de 13h30 à 17h et les mardi et vendredi de 09h à 12h.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1. De soumettre le projet de classement du parc du Château dans le domaine public communal à concertation publique, en associant les habitants et les autres personnes concernées, selon les modalités suivantes.

La concertation préalable aura lieu du 24/02/2025 au 04/04/2025.

Pendant toute la durée de la concertation susmentionnée :

- Mise à disposition du dossier projet et d'un registre au service urbanisme de la mairie pendant les horaires d'ouverture du service soit les lundi et jeudi de 13h30 à 17h et les mardi et vendredi de 09h à 12h, afin que chaque habitant puisse faire des observations ;
- Possibilité d'écrire au maire par courrier à Service urbanisme, Mairie de Meximieux, 3 rue du Ban Thévenin 01800 MEXIMIEUX ou courriel à serviceurbanisme@mairie-meximieux.net ;
- Diffusion du dossier projet, 7 jours/7 et 24h/24 sur le site internet de la ville rubrique PLU et projets : <https://ville-meximieux.fr/plu-et-projets/> ;
- Diffusion d'informations dans la presse, sur le panneau lumineux, les tableaux d'affichage légal et le facebook de la ville ;

2. De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de classement du parc du Château dans le domaine public communal;

3. D'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes au budget de l'exercice considéré ;

Une copie de la présente délibération sera adressée à Mme la préfète du département de l'Ain ;

La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune,

**COMMUNE DE
MEXIMIEUX
(AIN)**

– d'une publication sur le site de la ville.

Le public sera informé par la publication d'un avis d'information annonçant le lancement de la concertation publique dans un journal à diffusion locale, quelques jours avant le début de la concertation publique préalable.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Meximieux le 29/01/2025

Jean-Luc RAMEL

Le Maire